

**SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - TARIFICATION 2018 - PART COLLECTIVITE**

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle que les recettes du budget annexe eau potable comprennent la part collectivité acquittée par chaque abonné. Compte-tenu des équilibres budgétaires liés aux opérations d'extension et de renouvellement du réseau de distribution, la grille tarifaire de la part communale est inchangée depuis 10 ans :

LIBELLE	TARIFS
Abonnement annuel	21,00 €/abonné
Tranche de 1 - 30 m <sup>3</sup>	0,2057 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 31 - 100 m <sup>3</sup>	0,4118 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 101 - 200 m <sup>3</sup>	0,3397 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 201 - 400 m <sup>3</sup>	0,1796 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 401 - 6 000 m <sup>3</sup>	0,0755 €/m <sup>3</sup>
Tranche au-delà de 6 000 m <sup>3</sup>	0,0500 €/m <sup>3</sup>

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 12 octobre 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Par 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 8 voix contre des groupes « Union citoyenne pour Landivisiau » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,**

**APPROUVE** la reconduction des tarifs précités.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	21
CONTRE	8

Fait à Landivisiau, le 20 octobre 2017.

**Le Maire,  
 Laurence CLAISSE.**



*(Handwritten signature in blue ink over the seal)*

Certifié exécutoire  
 Compte tenu de la transmission  
 En Préfecture, le... 25 OCT. 2017  
 Et de la publication, le... 25 OCT. 2017  
 Fait à Landivisiau, le... 25 OCT. 2017  
 Le Directeur Général des Services,  
 Pascal NANTEL

*(Handwritten signature in blue ink)*